

République Française  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Forcalquier  
LARDIERS - COMMUNE

## Procès verbal

Le mardi 24 février 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Robert USSEGLIO.

Secrétaire de la séance : Frank VAN DE VELDE

**Présents** : Robert USSEGLIO, Josiane PIANETTI, Catherine LEDUC, Frank VAN DE VELDE, Charles USSEGLIO, Alexis DOUGUET, Marie-Christine MURCIA

**Représentés** : Marlène FEDELE représentée par Robert USSEGLIO

**Absents et excusés** : Alain JOSEPH, Philipp GANZONI, Marc DE LEENER

### Ordre du jour :

- Délibération pour prolongation du programme de l'aménagement de la forêt communale
- Délibération pour ester en justice devant la cour d'appel d'Aix en Provence suite à la décision de la cour de Cassation

### Délibérations du conseil :

Délibération pour ester en justice devant la cour d'appel d'Aix en Provence suite à la décision de la cour de Cassation (N° DE\_2026\_002)

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la décision de la Cour de Cassation en date du 27 novembre 2025 et devant l'échec de la proposition de négociation présentée par la mairie, il est nécessaire d'ester une nouvelle fois en justice, devant la Cour d'Appel d'Aix en Provence, propose de charger la société LX LEXAVOUE, déjà en charge des affaires juridiques de la commune, de cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
5 voix pour et 3 abstentions,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Délibération : adoptée

Délibération pour prolongation du programme de l'aménagement de la forêt communale (N° DE\_2026\_001)

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que dans le programme d'aménagement forestier certaines parcelles étaient prévues à la coupe pour 2026 mais qu'il serait opportun de les reporter en 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE de reporter la coupe de bois prévues en 2026 en 2027.

Délibération : adoptée

Robert USSEGLIO  
Président de séance

Frank VAN DE VELDE  
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping letters, positioned to the right of the official stamp.